

DEPARTEMENT
LOIRET
CANTON
CHALETTE-SUR-LOING
COMMUNE
CHALETTE-SUR-LOING
NATURE DE L'ACTE
751

REPUBLIQUE
FRANCAISE

N° : 62/2023

Liberté - Egalité -
Fraternité

DECISION

**DEMANDE DE SUBVENTION :
Démarche de prévention des violences au travail**

Le Maire de la Ville de Chalette-sur-Loing

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération du 13 juin 2020, modifiée par délibération du 22 septembre 2020, par laquelle le Conseil municipal a délégué à son maire, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions, en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT, notamment le point n°26 relatif aux demandes d'attribution de subventions,

CONSIDERANT la volonté de Municipalité de s'engager dans une démarche de prévention des violences au travail avec l'appui d'un organisme de formation et la production d'un plan de communication,

CONSIDÉRANT les coûts induits et l'intérêt de solliciter des financeurs susceptibles de soutenir les travaux susvisés,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : de déposer un dossier de demande de subvention auprès du partenaire cité ci-dessous afin d'obtenir la subvention afférente pour la prestation susvisée, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Plan de financement détaillé :

	Montants	Pourcentages
DEPENSES :		
Prestation	2.350,00 € H.T.	
Supports de Communication	600,00 € H.T.	
	Total : 2.950,00 € H.T.	
RECETTES :		
Fonds Egalité Professionnel	1.770,00 € H.T.	60%
Autofinancement	1.180,00 € H.T.	40%
	Total : 2.950,00 € H.T.	Total : 100 %

ARTICLE 2 : La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et inscrite au registre des décisions.

ARTICLE 3 : La présente décision sera adressée à :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500688-20231122-DE_2023_62-AU

Accusé certifié exécutoire

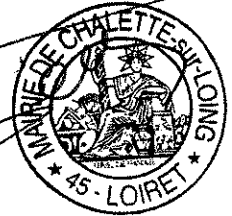
Réception par le préfet : 22/11/2023

- Fonds d'Égalité Professionnel,
- La Direction Générale des Services,
- Mme SURIEU Laurence, Directrice des Ressources Humaines

Fait à CHALETTE-SUR-LOING, le 14 novembre 2023

Le Maire,

M. Franck DEMAUMONT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500688-20231122-DE_2023_62-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2023